

CHAMPROND EN GATINE

La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

n°81

Juillet 2023



- 🗓 Mercredi 12 juillet : 14h -> « Les City Stades en folie » sur le terrain à côté de la salle des fêtes.
- 🗓 Jeudi 13 juillet : 20h -> Grillades par le Comité des fêtes sous chapiteaux à la salle des fêtes.
22h -> Retraite aux flambeaux.
23h -> Feu d'artifice à la salle des fêtes.
Soirée dansante. Concert animé par Kay et ses musiciens.
- 🗓 Vendredi 14 juillet : 14h30 -> Jeux autour de la salle des fêtes.
- 🗓 Mardi 15 août : 7h -> Brocante-vide grenier par le Comité des fêtes sur le terrain de foot à la salle des fêtes (accueil des exposants à partir de 6h).
10h30 -> Commémoration de la libération de la commune.
- 🗓 Samedi 9 septembre : 10h30 -> Inauguration des nouvelles classes dans la cour de l'école.





Mesdames, Messieurs,

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de
vous présenter une
nouvelle édition ...

Responsable
de publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction
et à la distribution :
Sophie Prella
Les membres du
Conseil Municipal

L'été vient d'arriver et cette nouvelle édition de notre bulletin municipal a pour but de vous informer de la vie de notre commune des derniers mois et du programme des actions et des festivités à venir.

Comme de nombreuses communes du département, nous sommes placés en alerte renforcée par rapport à la consommation en eau. Cela doit être un point de vigilance de chacun.

Depuis notre dernière édition, nous avons eu quelques travaux réalisés comme le City Stade à côté de la salle des fêtes, des aménagements paysagers autour de l'école et la réfection de la grande rue de la boulangerie à l'entrée de notre village côté est.

Comme vous pourrez le voir dans ce bulletin, nous procéderons à l'inauguration des deux nouvelles classes de l'école et de l'extension de la cour de récréation le samedi 9 septembre à 10h30.

Les associations communales ont, depuis le début de l'année, proposé de nombreuses manifestations qui ont été le plus souvent couronnées de succès.

C'est avec plaisir que nous avons pu voir la réouverture du restaurant la Table du Perche au début du mois de mai et ce après une période de fermeture de près de trois ans.

Tous ces éléments contribuent à la vitalité de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Eric Legros





Bar - Tabac - Pointe Poste
Le D'Aligre



ATL COUVERTURE

Couverture-Charpente
Zinguerie-Isolation
Ramonage-Démoussage
Devis gratuit

06.20.34.31.85 02.37.53.13.56

ARTISAN RENOV
Entreprise générale tout corps
d'entretien et rénovation de maisons
individuelles. M.R.D.

M. FRAISSE Serge
Tel portable: 06-48-48-09-21
Fax: 02-77-76-80-42
Mail: serge.fraisse@orange.fr

- ◆ Menuiseries intérieurs et extérieurs
- ◆ Peinture, papier peint
- ◆ Décoration, patino, vitac, enduits ciex
- ◆ Carrelage, faïence
- ◆ Dallage, maçonnerie, travalement peinture
- ◆ Charpente, couverture
- ◆ Plomberie, zinguerie
- ◆ Electricité, téléphonie
- ◆ Aménagement intérieur et extérieur
- ◆ Double vitrage, placé-styl, faux plafond

EURO REPAR
CAR SERVICE



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



Consommons local !

VENTE A LA FERME
VIANDE BOVINE
Sur Commande

Gaël CHABOCHÉ
vous accueille
à La Ferme "Les Vitriers"

28240 CHAMPROND EN GÂTINE
Tel : 02 37 47 51 33 02 37 47 51 30

Ces produits sont aussi proposés
au kiosque sur la place de l'église.



VENTE A LA FERME DE LAIT FRAIS
Le GAEC BEAUDOUX

De 18 h à 19 h
N'oubliez pas
d'apporter vos bouteilles

06.14.56.25.45
06.83.40.31.89

lukydogs capture
chériet luc
06.28.28.10.08
28140 - TREVIN

intervention
rapide 06.15.28.0.193
garantie de résultat

Entreprise de Nettoyage

Professionnels
Particuliers

Carpettes
Entretien de
Batteries et Usines

Philippe LUNEL

02.37.37.31.12
28240 CHAMPROND en GÂTINE





L'actualité communale et intercommunale

INVITATION À L'INAUGURATION DES NOUVELLES CLASSES


www.champrond-en-gatine.fr

Avant travaux

Inauguration des nouvelles classes

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine
a le plaisir de vous inviter

Le samedi 09 septembre 2023
à 10h30
dans la cour de l'école
(Place du Panama)

Après travaux


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 **Eure-et-Loir**
LE DÉPARTEMENT


www.champrond-en-gatine.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 **Eure-et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

Entrée des nouvelles classes





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗓 78ème anniversaire de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale



La cérémonie commémorative de la fin des hostilités 1939-1945 s'est déroulée ce 08 Mai 2023 en présence de musiciens de l'école de musique de La Loupe.

A cette occasion, M. Eric Legros, Maire de la commune a déposé la gerbe de fleurs au pied du monument aux morts de la commune.

Ce dépôt de gerbe a été suivi de la lecture du manifeste et d'une minute de silence.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié.



🗓 **Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**

Cette année, nous commémorerons la fin de la guerre d'Algérie le 5 décembre. Historiquement, avec l'association des Anciens Combattants, la commémoration avait lieu le 19 mars.

En 2003, le Président de la République, Jacques Chirac, avait institué la date du 5 décembre car entre le cessez le feu du 19 mars et le 5 décembre les combats ont continué et, de plus cette commémoration n'abordait pas les combats qui ont eu lieu en Algérie et en Tunisie.

Pour le respect et la mémoire de ceux qui sont morts pendant cette guerre et ces combats, il est important que nous maintenions une commémoration.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Réfection de la chaussée de la grande rue de la boulangerie à l'entrée du village côté est



Le Conseil Départemental avait programmé la réfection de la chaussée au printemps.

Les travaux ont eu lieu à partir du jeudi 4 mai le matin, ils ont commencé par le grattage de la route, les véhicules pouvaient passer dans les deux sens, des feux réglementant le passage de façon alternative.

A partir de 19 heures, les riverains ne pouvaient plus entrer ni sortir leurs véhicules. A ce moment, la chaussée une fois grattée, a été nettoyée et une première couche d'accroche de goudron liquide a été mise en place puis les travaux de réalisation des enrobés se sont poursuivis une bonne partie de la nuit et se sont achevés vers 5 heures du matin.

Les jours suivants ont permis à l'entreprise en charge des travaux de balayer et nettoyer les excédents d'enrobé puis de réaliser les marquages au sol.

Ces travaux étaient attendus depuis plusieurs années et nous souhaitons vivement que la partie de la boulangerie à la sortie ouest du village se fasse l'année prochaine.





● L'actualité communale et intercommunale ●

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU DE NOTRE COMMUNE AVEC LA COMMUNE DE LES CORVÉES LES YYS

Les ressources en eau sont un bien précieux pour nos communes. Depuis plusieurs années, nous avons pensé qu'il serait important de sécuriser notre approvisionnement en eau. Les premières études d'interconnexion avaient été réalisées suite à l'effondrement du puits de la commune des Corvées les Yys en 2008. En 2014, avec cette commune nous avons élaboré un dossier qui n'avait pas abouti et ce notamment car nous avons eu à faire face à l'achat de la boulangerie et les travaux de remise aux normes de ce commerce. Nos deux communes n'étaient pas prêtes à cette date.

Depuis 2020, le sujet a été remis en avant. Nous avons d'abord réalisé une étude pré-opérationnelle qui a confirmé la faisabilité de cette interconnexion. De nombreuses réunions ont eu lieu entre nos deux communes et les Agences de l'Eau Seine Normandie (dont dépend notre commune) et Loire Bretagne (dont dépend la commune des Corvées les Yys) et le Conseil Départemental.



Eau Potable



Le tracé 1 représente un linéaire de 3,2 km.
Le tracé 2 représente un linéaire de 3,55 km.

Enfin, avec notre bureau d'études nous avons élaboré un appel d'offres qui a été lancé officiellement le 14 juin dernier. Le dossier est consultable sur le site de l'association des Maires d'Eure et Loir.

Ensuite, après l'analyse des offres, nos deux communes choisiront l'entreprise qui sera titulaire du marché. Les travaux débiteront à la fin de cette année 2023.

Cette interconnexion permettra en cas de défaillance sur l'approvisionnement en eau d'une des deux communes de pouvoir être alimentée par l'autre commune.

Les capacités de chacune des communes permettent d'approvisionner les deux communes en même temps.





L'actualité communale et intercommunale

NOUVEAUTÉ À CHAMPROND : OUVERTURE DU CITY-STADE

La Municipalité est heureuse de vous annoncer la mise à disposition d'un nouvel équipement sportif au niveau de notre commune, appelé « City Stade », sur l'emplacement de l'ancien terrain de tennis, à côté de la salle des fêtes.



Cet investissement a pu être possible grâce à un plan lancé et approuvé par l'Agence Nationale du Sport le 2 décembre 2021. Ce plan vise à construire 5000 terrains de sport « innovants et de proximité » à l'horizon des Jeux Olympiques de 2024 qui auront lieu à Paris.

L'objectif de ce plan est d'offrir un accès pour tous et sur tout le territoire et notamment dans les territoires ruraux comme le nôtre. L'objectif est également de renforcer le tissu associatif local tout en renforçant le lien avec le monde de l'école.

Dès qu'elle a eu connaissance de ce plan, la Municipalité s'est rapidement inscrite dès le printemps 2022 et après consultation de divers organismes, elle a candidaté à ce dispositif.

Pour ce faire, dans le cadre du dossier de candidature, nous avons signé des conventions d'utilisation avec toutes les associations communales qui ont une pratique sportive et également avec la coopérative scolaire de notre école communale.

À l'automne 2022, nous avons obtenu un accord de subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 76% du coût total. Comme les collectivités peuvent solliciter des subventions sur un même objet jusqu'à 80% de ce coût, nous avons sollicité un complément de subvention auprès du Conseil Départemental afin d'optimiser au maximum les aides auxquelles la commune pouvait prétendre.

L'installation de cet équipement sportif est terminée. Elle a été suivie de tests pour permettre une ouverture à tous en toute sécurité.

La piste d'athlétisme autour de cette infrastructure a été installée au cours de la 1ère semaine de juillet. Un règlement d'usage va être mis en place prochainement.



Merci à chacun de respecter ce tout nouvel équipement.



Nous souhaitons vivement que cet équipement puisse servir au plus grand nombre. Nous prévoyons que les associations puissent l'utiliser au mieux : un planning d'utilisation sera instauré prochainement afin d'organiser au mieux l'accès à ce City-Stade pour tous et permettre qu'une grande partie du temps disponible soit une utilisation en accès libre.

PS : Nous rappelons que l'utilisation par les enfants se fait sous la responsabilité des parents ou d'adultes responsables.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ LES CITY-STADES EN FOLIE

La Communauté de Communes Terres de Perche organise son deuxième tournoi « des city-stades en folie », dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.

Les city stades en folie, c'est 7 dates, 7 lieux dont un nouveau lieu (à Champrond-en-Gâtine) et un maximum de participants.

Voici les dates à retenir :

7 juin à 14h30 : à Manou	10 juin à 14h : à Belhomert-Guéhouville	17 juin à 14h : à Saintigny (Frétigny)	30 juin à 18h30 : à Saint Victor de Buthon
1er juillet à 14h :	12 Juillet à 14h :		14 juillet à 10h :

Deuxième nouveauté pour cette édition, le foot à 5 sera toujours l'activité pour les 8-11ans (5 joueurs plus 2 remplaçants maximum), mais place à un sport Olympique : le basket 3x3 pour les deux catégories à partir de 12 ans (3 joueurs plus 1 remplaçant maximum).

Les CITY-STADES en folie
TERRE DE JEUX 2024

7 étapes

- Manou**
Mercredi 7 juin à 14h30
- Belhomert-Guéhouville**
Samedi 10 juin à 14h
- Saintigny (Frétigny)**
Samedi 17 juin à 14h
- Saint-Victor-de-Buthon**
Vendredi 30 juin à 18h30
- La Loupe**
Samedi 1^{er} juillet à 14h
(city-stade, Parc du Château)
- Champrond-en-Gâtine**
Mercredi 12 juillet à 14h
- Saint-Eliph**
Vendredi 14 juillet à 10h

FOOT À 5
(jeunes nés de 2012 à 2015)

&

BASKET 3x3
2 catégories :
15 ans et moins (joueurs nés de 2008 à 2011)
16 ans et plus (joueurs nés en 2007 et avant)

Participation Gratuite

Informations & inscriptions
sport@terresdeperche.fr
02 37 81 46 84
En scannant le QR Code

Constituez au plus vite vos équipes avec inscription obligatoire : <https://forms.gle/Ve6EyBynCKSX9qpH7>

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Guillaume : sport@terresdeperche.fr
02 37 81 46 84

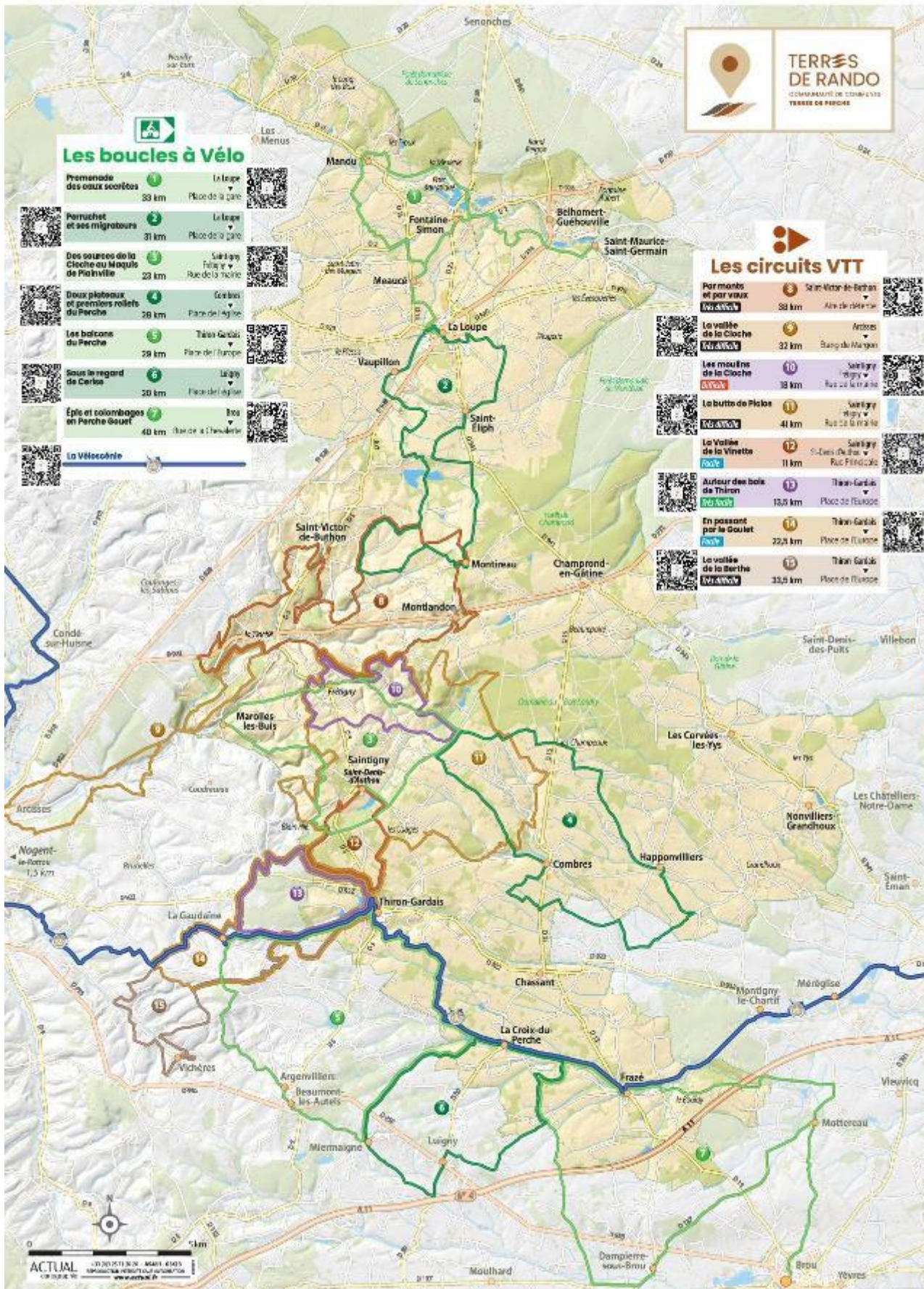




L'actualité communale et intercommunale



CARTE DE RANDONNÉE EN TERRES DE PERCHE





L'actualité communale et intercommunale



PLUi / DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT MISE EN APPLICATION

ARRET DU PLUi

La Communauté de communes Terres de Perche est entrée dans la dernière ligne droite de l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi), débuté en 2018. En effet, l'arrêt du projet est prévu pour l'été 2023.

LES ÉTAPES DU PROJET

Le diagnostic du territoire	Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)	La traduction réglementaire	La validation	L'approbation
<p>« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements; il comprend un état initial de l'environnement qui fait le point sur la situation actuelle au regard des déchets, de la ressource en eau, des paysages, du climat, des risques naturels ...</p>	<p>Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.</p>	<p>Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)</p>	<p>Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois.</p>	<p>Après le temps de l'enquête, le conseil communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux permis de construire.</p>

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PLUi

Lors de la phase de traduction réglementaire, les élus de la Communauté de communes Terres de Perche ont défini les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain à toutes les autorisations de construire. Cette phase a permis à l'intercommunalité de se doter de 3 outils pour concrétiser les ambitions du projet d'Aménagement et de Développement Durables envisagé à l'horizon 2030 :

- Le zonage : où construire ?
- Le règlement : comment construire ? (hauteur et emprise des constructions, aspect des façades et toitures, stationnement...)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : quels sont les principes à respecter pour intégrer les futurs sites de projet ?

Cet été, les élus communaux vont « arrêter » le projet de PLUi désormais finalisé, marquant ainsi le début de l'étape de consultations. État, Région, Département, chambres consulaires et tous les partenaires vont ainsi formuler leurs avis sur le document. S'ensuivra l'enquête publique qui concerne tous les habitants du territoire. Elle permettra à chacun de prendre connaissance du PLUi et d'exprimer son avis, avant son approbation prévue en 2024.

QUELQUES POINTS FORTS DU PLUi

- Privilégier le développement au sein des bourgs et des villes (densification, renouvellement urbain...)
- En zone agricole ou naturelle le PLUi autorisera le changement de destination, c'est-à-dire la transformation d'un bâtiment agricole pour un autre usage, à plusieurs conditions, liées aux caractéristiques du bâtiment et à l'environnement dans lequel il s'inscrit.
- (Re)constituer un réseau écologique (Trame verte et bleue)

+ D'INFOS :

www.terresdeperche.fr

© AIR REPUBLIQUE - 060223





L'actualité communale et intercommunale

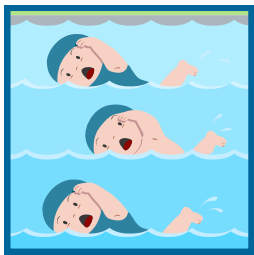


PARC AQUATIQUE DU PERCHE

Le parc aquatique est ouvert. Cependant, il fonctionne à flux tendu avec un nombre restreint de maîtres-nageurs. Les cours d'Aquagym sont actuellement suspendus et pourront peut-être reprendre en août en fonction de l'évolution des conditions. Avant de vous rendre sur place, il est conseillé de consulter le site facebook du parc aquatique afin de vérifier les horaires d'ouverture.



<https://fr-fr.facebook.com/parcaquatiqueduperche/>



Parc Aquatique Du Perche

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

HORAIRES & TARIFS

Piscine

Toboggan, pataugeoire, rivière, jacuzzi

	Période scolaire	Vacances scolaires Zone B	Vacances estivales
Lundi			14h - 19h
Mardi	17h - 19h	10h - 12h 14h - 18h30	
Mercredi	15h30 - 18h30	10h - 12h 14h - 18h30	10h - 12h 14h - 19h
Jeudi		10h - 12h 14h - 18h30	
Vendredi		10h - 12h 14h - 18h30	
Samedi	14h - 18h	10h - 18h30	14h - 19h
Dimanche	9h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	

Entrée adulte : 4,80€
 Entrée adulte juillet-Août : 5€50
 Carte de 10 entrées adulte : 43,50€
 Carte famille : 106,50€
 Entrée enfant : 4€00
 Entrée enfant juillet-Août : 4€50
 Carte de 10 entrées enfant : 33€50
 Entrée espace détente : 12€

Ecole de Natation

	Jours	Horaires
Niveau d'apprentissage	mercredi	19h
Niveau d'apprentissage	mercredi	13h30 et 14h30
Niveau perfectionnement (ado et adultes)	samedi	11h

L'année : 215€
 Cours individuel : renseignements auprès des maîtres nageurs

Aquagym

	Période scolaire	Vacances scolaires Zone B	Vacances estivales
Lundi	11h	-	
Mardi	-	-	9h
Mercredi	10h30	-	
Jeudi	11h	-	9h
Vendredi	8h45	9h	
Samedi	10h	-	

*Cours de 45 min

Une entrée : 12€
 Carte de 10 entrées : 96€ (valable 1 an de date à date)
 Carte Aquagym : 250€
 (36 entrées aquagym, accès au bassin en semaine hors vacances scolaires, valable 1 an de date à date)
 Carte premium : 360€
 (Accès illimité au cours d'aquagym, au bassin et à l'espace détente, valable 1 an de date à date)
 Carte premium trimestrielle (valable 3 mois) : 110€

Espace Détente

Sauna - Hammam

Pour une heure de réservation
 Une entrée : 12€ - Carte de 10 entrées : 90€ (valable 1 an de date à date). L'entrée au sauna ou hammam donne accès au bassin.
 Merci de vérifier que vous n'avez pas de contre indication de la part de votre médecin)

Parc Aquatique du Perche :

5 Rue de la Ferrière à Fontaine-Simon

✉ parc-aquatique-du-perche@orange.fr

☎ 02 37 81 88 79





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement - VEM •



Notre école d'Aïkido a pris la décision de poursuivre ses séances à la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine en Juillet et Août 2023, une fois par semaine le mardi de 19h à 21h,

mardi 04 juillet 19/21h	mardi 11 juillet 19/21h	mardi 18 juillet 19/21h	mardi 25 juillet 19/21h	
mardi 01 août 19/21h	mardi 08 août 19/21h	mardi 15 août - 9h45/18h : Stand AÏKIDO Fête communale, Brocante vide-grenier		mardi 29 août 19/21h

Ces 9 rendez-vous durant l'été, seront des moments privilégiés de DECOUVERTE de notre discipline. Enfants, jeunes, adultes et familles pourront s'initier gratuitement à ces techniques d'absorption de la violence, par la belle esquivé du Cercle.

Si vous ne partez pas en vacances, ou si vous revenez de congés, nous vous y accueillerons avec joie, durant ces séances hebdomadaires, amicales et fraternelles.



RENSEIGNEMENTS :

Association culturelle de Budo, VEM
« La Voie de l'Énergie et du Mouvement »
Le président Roger Trân-Dinh-Nhuân
Portable 06 13 93 87 56
E-mail : rtdn.na3@gmail.com

• Un Petit Air de Culture •

Nouveau !
A partir du 14/09/23

Nouvelle activité sur notre commune :

cours de Country et de Line Dance

à la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine

Cf. détails sur l'affiche ci-contre.

L'Association « Un Petit Air de Culture »

DANCE DREAMS

Vous propose des cours de

Line dance & Country

Le jeudi

De 19h30 à 20h30 (débutants)
De 20h30 à 21h30 (novices)

A partir du 14 septembre 2023

Venez tester et/ou vous inscrire à la
Salle des Fêtes de Champrond-en-Gâtine
Allée de la Forêt (route de La Loupe)

Renseignements : 06 09 89 55 44
(3 séances gratuites pour tester)





Du côté des associations

• le Comité des Fêtes •

- L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 03/02/2023. Le Conseil d'Administration a été élu lors de cette assemblée qui s'est réunie ensuite afin d'élire le bureau.
- Les membres du bureau sont : Jérôme JAOUEN (Président), Estelle METAYER, Ingrid PAYET (Trésorière), Frédrik RABESAHALA, Anne TABU et Claire TAFOIRY (Secrétaire).
- L'association de pêche a été dissoute et est maintenant intégrée au Comité des Fêtes.

Les cartes de pêche peuvent être retirées auprès de :

<ul style="list-style-type: none"> • La boulangerie « Aux Gâtinettes de Champrond » 	<ul style="list-style-type: none"> • Le restaurant « La Table du Perche » 	<ul style="list-style-type: none"> • Jérôme JAOUEN (07.84.99.84.24)
--	--	--

3 manifestations ont été organisées en ce début d'année 2023 :

- **Le Carnaval des enfants** en partenariat avec l'APE -Association des Parents d'Elèves-



- **La Foire aux livres**

Cette Foire aux Livres a permis à plusieurs auteurs de venir présenter leurs ouvrages et à des particuliers et association de proposer des livres, CD, Vinyles et DVD pour une 2ème vie.



- **Le Feu de la Saint-Jean**

Celui-ci s'est déroulé début juin et a permis aux nombreux participants de passer un bon moment en dansant au son des voix de Kay et d'Ady qui est venue le rejoindre sur scène pour quelques belles chansons. Le Feu a pu être démarré à la tombée de la nuit après avoir profité de quelques grillades, frites et gâteaux maison.



CHAMPROND-EN-GATINE

Fête Nationale

Judi 13 juillet 2023

Salle des fêtes de Champrond

A partir de 20 h 00 :

Grillades - Frites - Glaces

Buvette

Sans réservation - paiement sur place

22 h 00 : Retraite aux flambeaux
↳ **Départ** : Salle des fêtes

23 h 00 : Feu d'artifice (si la météo le permet)

Soirée dansante

Concert animé par KAY et ses musiciens

Nous vous attendons nombreux pour nos 2 prochaines manifestations qui se tiendront à la salle des fêtes :

- **La Fête nationale** (jeudi 13/07 et vendredi 14/07)

CHAMPROND-EN-GATINE

Salle des fêtes

BROCANTE

VIDE-GRENIERS

15 AOÛT 2023

Retenez cette date !

Vendredi 14 juillet 2023

Pêche ANNULÉE (niveau d'eau bas)

14h30 à 17h : Jeux autour de la salle des fêtes

Chasse aux trésors, divers jeux pour enfants - adultes

Contact : 07 84 99 84 24 - page Facebook du Comité des Fêtes www.facebook.com/CdF23240

- **La Brocante - Vide-greniers de notre village** (mardi 15/08)

2 € le ml

Sans réservation, placement à l'arrivée

Pièce d'identité obligatoire

Accueil des exposants : 6h00

Pour plus renseignements : tél : 07 84 99 84 24
page Facebook du Comité des Fêtes
www.facebook.com/CdF23240

QR Code de Comité des Fêtes

COMITÉ des FÊTES

Association loi 1901



● Du côté des associations ●

• Association SPCG •



L'Association de sauvegarde du Patrimoine de Champrond vous souhaite de bonnes vacances.
Nous serons présents à la Brocante du 15 août à Champrond-en-Gâtine.



Nous allons organiser des circuits découvertes lors des journées du Patrimoine.
Plus d'informations à venir.

Nous vous attendons nombreux !

Nous proposerons prochainement des actions d'entretiens pour la commune (par exemple : le nettoyage de l'église Saint Sauveur après les travaux, ...)

Nous ferons appel aux bénévoles que nous remercions par avance.

Pour que l'association vive, pensez à prendre votre carte de d'adhérents (10 € d'adhésion).

Merci à vous tous.

Le Président Maurice MORIN

• Perchemin •

L'assemblée générale de Perchemin s'est tenue le 19 février et a permis d'établir les projets de l'année 2023. Le bureau a pu être élu à l'issue de cette assemblée.



Une randonnée a été organisée le 26 mars autour des Corvées les Yys. 2 circuits ont été proposés : 14 et 22 km. Une vingtaine de marcheurs ont participé à cette randonnée qui s'est terminée par la visite du potier M. Belanger Pierre au Corvées les Yys.

Une randonnée en partenariat avec l'association de Sauvegarde du Patrimoine a été organisée le 21 mai. Une boucle de 6km avec 4 sites à découvrir sur le parcours a été proposée. Une dizaine de marcheurs ont participé. Partenariat entre associations à renouveler.



Une prochaine randonnée aura lieu en septembre à la Ferté Vidame. Des précisions vous seront communiquées prochainement.

L'association Perchemin recherche des bénévoles pour aider aux ravitaillements de cette sortie en septembre : merci de contacter le 06 13 98 11 97.





Du côté des associations

• Passion élevage •



L'association PASSION ÉLEVAGE 28 qui a pour but de réunir les jeunes autour de leur passion pour l'élevage, a organisé le 15 avril dernier au GAEC de L'Épinay à Chassant, une formation à la préparation des animaux pour les concours à travers différents ateliers : l'alimentation, la tenue de la stalle des animaux, la tonte appelée clippage. La journée s'est terminée par l'apprentissage de la présentation.



Nous étions présent également au comice agricole de la nouvelle commune Val d'Yerre les 17 et 18 juin derniers où bon nombre de nos adhérents ont pu y exposer leurs animaux et l'occasion pour nous de remettre le prix de meilleur éleveur du concours au GAEC de L'Épinay et nous avons organisé notre concours annuel de jeunes présentateurs auquel participait 23 jeunes et qui a vu sacré Mathieu Coquand 19 ans de Chassant, suivi de sa réserve Chloé Auguste 13 ans de Dampierre sous Brou et sur la troisième marche du podium la mention pour Antonin Clopeau âgé de 21 ans de Mézières au Perche.



Nous souhaitons bonne chance à nos quatre adhérents qui iront défendre les couleurs de notre association **les 27, 28 et 29 juin prochain à Vaiges en Mayenne** où un concours par équipe aura lieu et ils seront jugés sur leur aptitude à préparer leurs animaux qui leur seront attribués par tirage au sort. Ce concours oppose des équipes de tout l'ouest de la France et notre équipe a d'autant la pression que PASSION ÉLEVAGE 28 est tenante du titre.



La dernière équipe gagnante du Young Team Show en 2019

PASSION ELEVAGE 28 vous invite :

Le 19 août 2023 Miermagne (28)

CONCOURS GENISSES

INTER-DEPARTEMENTAL : CENTRE-VAL-DE-LOIRE ; ORNE (61) ; SARTHE (72)

Restauration et buvette sur place

Plus d'informations :

☎ 06-83-93-83-18
✉ passion.elavage28@gmail.com

PASSION ÉLEVAGE 28 vous donne rendez-vous pour son concours interdépartemental de génisses qui regroupera 3 races de 7 départements différents qui aura lieu :

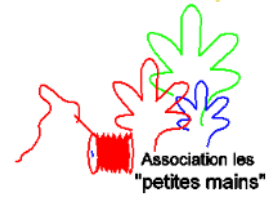
**le 19 AOÛT prochain
à la Grand Cours au Bois à Miermagne.**





● Du côté des associations ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE



• les petites mains •

Reprise des ateliers
le 4 septembre !

les petites mains vous souhaitent un bel été et vous accueilleront à la rentrée
dès le lundi 4 septembre 2023
à la salle associative au 1er étage de la mairie

Différents ateliers vous seront proposés :

- Patchwork, boutis, broderie, tricot ⇒ le lundi de 14h à 17h
- Tricot; apprendre, se perfectionner, conseils ⇒ le jeudi de 20h à 22h
- Cours de couture par une professionnelle ⇒ le samedi de 9h à 12h, 2 fois / mois (15€ les 3 heures)

Atelier des enfants du primaire, animé par Blandine et Marie-France : diverses créations autour du tissu, de la laine, du carton, des bouchons, du bois ...⇒ le jeudi de 17h à 18h30

Adhésion à l'association : 20€



Venez nombreux participer à ces bons moments de partage et de création !

Contact : 06 95 87 50 92

● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

© Vente de fruits de mer et crustacés ©



Ostréiculteurs depuis plus de 30 ans à Gouville sur mer dans la Manche, nous proposons des huîtres, des praires, des palourdes, des bulots, des tourteaux, des coquilles St Jacques, des crevettes...

Nous nous installons à Champrond en Gâtine, près du kiosque place de l'église, une fois par mois, **chaque dernier vendredi après-midi du mois**.

Thierry Eudes , Producteur.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

© Odile 'Tiff ©

Congés d'été :

Fermeture du salon : le **vendredi 11 août au soir.**

Réouverture : le **mardi 29 août à 9h00.**

Passez un bel été ☺



Votre salon de coiffure va se refaire une beauté...

Changement d'adresse provisoire pendant ces travaux,

à partir du 11 septembre :

votre salon de coiffure va s'installer pour 2 mois à l'ancienne gendarmerie

Adresse : 06 Grande Rue 28240 Champrond-en-Gâtine

☎ 02 37 49 81 73

© la Table du Perche ©

Le restaurant « La Table du Perche » est de nouveau ouvert depuis début mai 2023.

Il vous propose des soirées à thème : les informations sont publiées sur Panneau Pocket.

Les horaires sont :

Lundi de 6h à 14h et de 18h à 22h

Mardi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h

Mercredi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h

Jeudi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h

Vendredi de 6h à 14h et de 18h à 22h

Samedi de 12h à 14h et de 18h à 22h.

La Table du Perche

5, Grande rue

28240 Champrond-en-Gâtine

Tél: 06 80 88 17 19

Email: latableduperche28@gmail.com





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Le Sébastopol ©



Restaurant-Traiteur

Depuis maintenant 9 ans, Claire et son équipe sont à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dinatoire).

Possibilité de plats à emporter sur commande.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Pour rappel:

Ouverture tous les midis sauf le mercredi

Le soir uniquement le vendredi et samedi soir sauf les soirées à thème le 1er jeudi de chaque mois.

Menu à 15€ (entrée, plat, dessert et un verre de vin ou limonade)

du lundi au vendredi midi

Formule à 29€90 (entrée, plat, dessert) du vendredi soir ou dimanche midi.

Nos prochaines Soirées à thème : à 16 €

Pensez à réserver



* Jeudi 4 & Vendredi 5 Août : Soirée Italienne

Escalope Milanaise et sa Trilogie de Garnitures d'Italienne

Tiramisu au Café

Brocante du 15 Août :

N'oubliez pas, on se retrouve au restaurant ou sur notre stand éphémère pour la Brocante de la St Sauveur du 15 Août à Champrond en Gâtine.

Venez nombreux!



*Le restaurant sera fermé du 31 Août au 10 Septembre inclus pour Traiteur Extérieur.
Le restaurant prendra ses congés estivaux du 11 au 22 Septembre inclus.*

Passez un bel été !



Info Pratique : Vous pouvez nous suivre et voir les actualités du Restaurant sur notre page Facebook : Le Sebastopol.

Et retrouvez l'ardoise du Week-end sur notre site internet : lesebastopol.fr



Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

02.37.49.80.02.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Aux Gâtinettes de Champrond ©



📧 **Votre boulangerie est relais-colis.**

Pensez à vous faire livrer vos colis à côté de chez vous ! 👍

Aux Gâtinettes de Champrond vous propose :

- ✓ tous ses produits entièrement faits maison au beurre des Charentes,
 - sa gamme de pain, ses baguettes,
 - ses viennoiseries, mini-viennoiseries,
 - ses pâtisseries,
- ✓ toute sa gamme d'épicerie,
 - des spécialités du Perche,
 - des spécialités régionales.



Venez découvrir nos sandwiches de l'été !



Venez découvrir nos pâtisseries de saison !

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

23, Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

☎ : 02 . 37 . 37 . 08 . 39

✉ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com



Nos horaires d'ouverture :

- de 6h30 à 19h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
- de 6h30 à 13h00, le dimanche

Fermeture estivale :

Prévue du jeudi 24/08 au jeudi 07/09





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,
3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet, Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Les commissions communales

✓ **Urbanisme** :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ **Voirie et Réseaux** :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Bâtiments** :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ **Espaces extérieurs / Cimetière** :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Bibliothèque** :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ **Appel d'offres** :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants: Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ **Commission des Fêtes** (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ **Finances** : ensemble du conseil municipal

✓ **Commission de contrôle (révision des listes électorales)** :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ **Commission Impôts** :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ **Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement** :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ **Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR)** :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ **Commission Développement économique - Tourisme** :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ **Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté** :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)** :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ **Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP)** :

Champrond en Gâtine, Montlardon, Montireau, Saint Victor de Buthon
Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ **Territoire d'Énergie d'Eure et Loir** :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Parc Naturel Régional du Perche (PNRP)** :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ **Eure et Loir Ingénierie** :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ **Correspondant défense**: Philippe Guillemet.

✓ **Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS)** :

Marie-France Moinet.

✓ **Aménagement - Planification**:

Philippe Guillemet.

✓ **Commission Impôts de la communauté de communes** :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ **Référent économie de la CDC pour le territoire communal** :

Éric Legros.

✓ **Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais** :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





● Le résumé des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 30 MAI 2022

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le lundi 30 mai 2022 à 20 h 30 en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire .

Absents excusés : Jocelyne Préhu pouvoir à Eric Legros
Placide Zachelin pouvoir à Nicolas Javoy.

✍ Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX DE L'ECOLE

○ Avenant aux travaux de couverture

M. le Maire informe le conseil que l'entreprise Delaubert (couverture/bardage) a proposé un avenant au marché d'un montant de 7 222.61 € HT pour les travaux supplémentaires suivants :

Allongement du bardage Trespa de 60 cm : 2 601.29 € HT

Appuis en alu suite à la pose des menuiseries en applique : 1 480 € HT

Rénovation de la couverture du bâtiment annexe du voisin (fuite à la jonction des bâtiments) : 1 288.55 € HT

Création d'un chéneau sur la couverture en limite de propriété avec le voisin : 1 852.77 € HT

Accord du conseil municipal pour l'ajout de cet avenant au marché initial.

○ Proposition de modification des travaux supplémentaires dans le cadre du FDI

M. le Maire fait part au conseil que l'architecte n'a pas prévu le cheminement de la sortie des toilettes côté jardin et l'ouverture dans l'ancien préau. L'entreprise Vergnaud a établi un devis pour ces travaux d'un montant de 17 797.15 € HT, qui se décompose comme suit :

- Préparation de chantier : 2 825 € HT

- Ouverture de la porte : 4 950 € HT

- Cheminement avec plots et béton lavé : 10 022.15 € HT

Considérant le coût de ces travaux et pour ne pas grever le budget, M. Legros propose d'abandonner le projet de parement en silex sur les murs en soubassement du Trespa d'un montant de 16 378.40 € HT et de le remplacer par ces travaux indispensables.

Comme le projet de parement en silex a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI, il est possible de remplacer ces travaux par :

- L'avenant Delaubert de 7 222.61 € HT

- L'ouverture de l'ancien préau (devis Vergnaud° 4 950 € HT

- L'affectation du solde sur une partie du devis à venir sur le cheminement

ce qui permettrait de bénéficier d'un maximum de subvention.

Il est indiqué que les travaux supplémentaires hors avenant ne feront pas l'objet d'honoraires supplémentaires pour l'architecte.

Il est aussi proposé de demander à l'entreprise Vergnaud une réduction sur l'enduit du soubassement initialement prévu, la superficie ayant diminué suite au rallongement du bardage de 60 cm.

Accord du conseil pour modifier ces travaux supplémentaires.

M. le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 20 000 € pour des travaux supplémentaires mais que les travaux ne sont pas terminés et que des plus-values ne sont pas à exclure.

○ Sous-traitance sur un des lots du marché

L'entreprise CPC pour le lot chauffage/plomberie a fait appel à l'entreprise LEROY VINCENT de Chuisnes pour les travaux à venir afin de ne pas retarder le chantier. Il est précisé que l'entreprise LEROY VINCENT est spécialiste sur la partie électrique. Un accord a été donné.





MODIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE SUITE A L'AUGMENTATION DU PRIX DES ENROBES

M. le Maire informe le conseil que le total des travaux de voirie 2022 ayant fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI 2022 s'élevait à 19 216.97 € HT.

Depuis les différents évènements et notamment la guerre en Ukraine, la société Pigeon a réactualisé ses devis et les travaux s'élèvent maintenant à 21 156.89 € HT soit une augmentation de 1 939.93 € HT. Un tableau des différents travaux de voirie est présenté au conseil.

Pour se rapprocher de la somme initiale, il est proposé de ne pas réaliser cette année les travaux à l'Arcade et au carrefour de la voie du Ferré.

Après discussion, il est indiqué que les travaux d'accès à la station d'épuration ne sont pas urgents.

Le conseil se demande aussi si les travaux d'enrobé sous la classe préfabriquée ont été prévus ou non dans le marché. Au cas où ils n'auraient pas été prévus, un devis serait demandé à l'entreprise Pigeon.

Le conseil décide de ne pas réaliser les travaux d'accès à la station d'épuration cette année.

La réalisation d'un enduit tri-couche sur le parking de l'école est néanmoins indispensable et urgente.

TOURS DE GARDE AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Le conseil municipal fixe les tours de garde au bureau des votes des élections législatives, qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022 sachant que Claire Tafoiry et Jocelyne Préhu seront absentes lors du premier tour. Delphine Schrévère se propose de tenir une permanence pour ces élections.

DEMANDE DE MODIFICATIONS DES ECLAIRAGES PUBLICS DANS LA GRANDE RUE

M. le Maire informe le conseil que lors du précédent mandat municipal, le Conseil Départemental avait rétrocédé à la commune l'ensemble des 11 candélabres situés dans les virages de la Grande Rue. Initialement, ces candélabres appartenaient à l'Etat, ces virages étant réputés très accidentogènes, de nombreux accidents avaient eu lieu à cet endroit.

La commune a donc repris ces candélabres, moyennant une aide financière pour permettre le remplacement des foyers par des luminaires plus économes en énergie.

Des nouveaux éclairages de type LED ont été installés durant l'été 2020. En octobre 2020, M. Certain, riverain de ces éclairages se plaignait d'une luminosité importante chez lui.

L'entreprise Somelec a été sollicitée mais n'a pas proposé de solution sachant que l'ensemble des autres riverains ne se plaignaient pas de cette luminosité et estimaient qu'elle était sécurisante pour les dangers de la route et les problèmes de délinquance.

Ensuite, il a été demandé à l'entreprise H2E, qui assure la maintenance de l'éclairage public, d'orienter les trois foyers lumineux, qui gênent le plus la famille Certain vers la route.

En 2021, plusieurs actes de vandalisme ont été constatés sur ces éclairages, l'armoire électrique a été ouverte à plusieurs reprises avec une disjonction des fusibles, l'arrivée électrique située sur le mât, qui se trouve à proximité de chez M. et Mme Bollecker a été également vandalisée. Des photos ont été prises par l'entreprise H2E. M. le Maire portera plainte contre X auprès de la gendarmerie.

M. Certain a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif qui a été reçue le 28 mai.

Le conseil propose de répondre au Tribunal Administratif avec un argumentaire.

Le coût pour réduire l'intensité lumineuse sera demandé à l'entreprise H2E.

Pour modifier les éclairages publics, il est possible de :

- Demander une aide technique au service routier départemental
- D'installer un modulateur d'éclairage sur les trois lampadaires les plus gênants
- De remplacer par échange les lampadaires au sodium de la zone d'activités intercommunale.

Accord du conseil pour installer les foyers sodium de la zone d'activité avec l'accord de la communauté de communes Terres de Perche et proposition à faire à M. Certain pour arrêter la procédure.

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU CITY STADE

M. Legros fait part au conseil que le dossier de demande de subvention a été instruite par Séverine Guilpain et lui suite à une réunion à laquelle ils ont participé au PETR à Nogent-le-Rotrou.





Le dossier a été déposé le 6 mai par email et par courrier et un accusé-réception a été reçu le 10 mai.

Le dossier a été réputé complet, seul le RIB de la commune manquait. Le service instructeur de l'Agence Départementale du Sport a indiqué qu'il serait instruit en septembre 2022 ou début 2023. Les tarifs étant en augmentation constante, le devis du fournisseur du City Stade Agorespace doit être validé dès maintenant sous réserve de l'obtention de la subvention. Accord du conseil.

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE

M. le Maire rappelle au conseil, qu'un appel d'offres a été lancé pour l'étude pré-opérationnelle concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la commune des Corvées les Yys, qui consiste à déterminer le coût des travaux et les techniques à prévoir.

Six cabinets d'étude ont été sollicités et trois ont répondu :

- BFIE de Champhol : 5 700 € HT avec un délai de réalisation de 4 mois
- Verdi de Chartres : 4 240 € HT avec un délai de réalisation de 2.5 mois
- Eau z Conseil de Chartres : 1 755 € HT avec un délai de réalisation de 2.7 jours.
- Un tableau comparatif des offres est présenté au conseil.

Une commission d'appel d'offres aura lieu prochainement avec des élus des Corvées les Yys pour choisir le cabinet d'études.

INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique sur la commune est annoncé par Eure et Loir Numérique à partir d'août 2022.

Après la mise à disposition du réseau fibre aux opérateurs commerciaux, il faudra organiser une réunion publique en concertation avec XP Fibre pour informer les habitants sur les modalités de raccordement de leur domicile à la fibre optique.

Il reste 75 adresses à renseigner sur la commune. Il faudra rester vigilant quant à la mise en service de la fibre, il s'avère qu'aux Corvées les Yys, la fibre déployée il y a un mois et est déjà coupée depuis 10 jours. La fiabilité sera évoquée lors de la réunion publique avec l'interlocuteur de XP Fibre.

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE L'ETE

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion du comité des fêtes a eu lieu le 23 mai et les manifestations suivantes sont prévues :

13/14 Juillet : Fête Nationale

13 juillet : Grillades, bal ou concert animé par Fredrik Rabesahala, feu d'artifice

14 juillet : Lâcher de truites le matin à l'étang du Panama géré par l'association de pêche, Jeux l'après-midi

25 juin : Feu de Saint Jean

15 août : Brocante, il est demandé de faire appel à des volontaires et des bénévoles d'autres associations pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Les berges de l'étang du Panama côté école sont à réhabiliter.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Point sur la distribution des colis

Les colis ont été préparés par Gaël et Aline Chaboche et ils sont en cours de distribution.

✓ Ouverture du kiosque de l'EARL les Vitriers, place de l'église

L'ouverture du kiosque est imminente, elle a pris du retard à la suite de quelques dysfonctionnements.

M. le Maire informe le conseil que :

- Des murs en béton ont été construits à la SCAEL sans autorisation d'urbanisme. Après avoir contacté le directeur de la SCAEL, il a indiqué qu'il ferait une demande de déclaration de travaux et il lui sera demandé d'arborer les abords des silos.
- M. et Mme Facchin, deux habitants sont décédés à un mois d'intervalle. M. Legros a aidé M. Facchin dans ses démarches lors du décès de son épouse et il a rencontré sa fille, qui ne souhaitait pas s'occuper des obsèques de son père. Pour poursuivre les démarches, il faudrait que sa fille renonce à la





succession de ses parents. Sachant que les frais d'obsèques de Mme Facchin n'ont pas été réglés, la commune sera amenée à contacter les différents organismes pour obtenir des aides financières.

- Un lampadaire d'éclairage public est à remettre en état rue du Sentier.
- Des poubelles sont à prévoir à proximité de l'aire de jeux du lotissement.
- Un fossé est à buser rue des Charmilles mais il y a un manque de personnel communal actuellement suite au départ d'un agent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



RÉUNION DU 4 JUILLET 2022

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le lundi 4 juillet 2022 à 20h30 à la mairie, sous la présidence d'Eric LEGROS, Maire.

Absents excusés :

Gaëlle Guyon, Gaël Chaboche, Elisabeth Sylvestre pouvoir à Philippe Guillemet.

Le conseil municipal a visité les nouveaux locaux de l'école.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'un appel d'offres a été lancé pour l'étude pré-opérationnelle concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la commune des Corvées les Ys, qui consiste à déterminer le coût des travaux et les techniques à prévoir.

Six cabinets d'étude ont été sollicités et trois ont répondu :

- BFIE de Champhol : 5 700 € HT avec un délai de réalisation de 4 mois
- VERDI de Chartres : 4 240 € HT avec un délai de réalisation de 2.5 mois
- EAU Z CONSEIL de Chartres : 1 755 € HT avec un délai de réalisation de 2.7 jours, cette société ayant déjà étudié le dossier de 2008 établi par la société Hydratec.

Un tableau comparatif est présenté au conseil. Une commission d'appel d'offres a eu lieu avec des élus des Corvées les Ys pour choisir le cabinet d'études, qui a retenu l'offre de Verdi, la mieux disante. Il s'avère que cette société présente une grande expérience pour ce genre d'étude et le chiffrage a déjà été effectué sur le global des travaux.

Le conseil municipal valide le choix défini par la commission d'appel d'offres à savoir le cabinet VERDI.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle au conseil que les travaux ont pris du retard à cause de la réception tardive des menuiseries extérieures, le bureau de contrôle de sécurité avait demandé les fiches techniques à l'entreprise AMC en janvier, qui a eu quelques difficultés pour les obtenir.

Il s'agissait à l'origine de fenêtres coulissantes, en l'absence de fiche technique pour ce type de fenêtres, elles ont été modifiées par des fenêtres ouvrant à la française. L'entreprise AMC a eu des difficultés pour fournir les plans, ce qui a accru le retard dans la fabrication. Les menuiseries devaient arriver la semaine 23 et elles sont arrivées semaine 24. Aussi, il s'avère que le plaquiste a presque terminé et que les peintures vont commencer prochainement.

Les travaux de désamiantage et de démolition de la classe préfabriquée vont débiter le 8 juillet et les travaux devraient être terminés mi-août. Il est demandé aux élus disponibles après cette date d'aider aux déménagements des classes. Le déménagement des tables et des chaises de la classe préfabriquée sera réalisé par les enfants cette semaine et Pascal Pesnaux démontera les tableaux.





MODIFICATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2022

Suite à l'empêchement de Frédrik Rabesahala pour animer la soirée du 13 juillet, le comité des fêtes a décidé d'organiser toutes les festivités le 14 juillet : concours de pêche, jeux l'après-midi, soirée grillades/frites, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal. Mme Moinet sollicite auprès des élus une aide à l'organisation du 14 juillet ainsi que pour la brocante du 15 août.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE

M. le Maire expose au conseil municipal, que le comité syndical d'Energie Eure et Loir s'est prononcé favorablement sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat. En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette question. Ainsi, le conseil municipal approuve les demandes d'adhésion à la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'Energie d'Eure et Loir et approuve le projet de modification du périmètre d'intervention d'Energie d'Eure et Loir.

Par ailleurs, le comité syndical d'Energie d'Eure et Loir s'est aussi prononcé favorablement sur une modification des statuts du syndicat. Cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Ainsi le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du syndicat Energie d'Eure et Loir.

Territoire Energie est une importante structure, qui a pour missions :

De service public de la distribution et de la fourniture d'électricité, de distribution de gaz

De maintenance de l'éclairage public

De cartographie des réseaux

De conseil en énergie

D'achat groupé d'énergie.

PARTAGE D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DES CORVEES LES YYS

M. Legros rappelle au conseil, que la commune disposait d'un agent à mi-temps, qui a donné sa démission et qui est parti le 31 mars dernier. Depuis le mois de mai, nous avons recours au comité de Bassin d'Emploi, qui nous a mis à disposition un agent. Aussi, il s'avère que la commune des Corvées les Ys a besoin de recruter un agent à mi-temps et il a donc été décidé de recruter un agent commun aux deux communes, pour qu'il bénéficie d'un poste à temps plein.

M. le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint technique à 17 h 30 en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, renouvelable à compter du 11 juillet. Accord du conseil.

TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil que le prix actuel du repas à la cantine s'élève à 3.25 € et il propose de fixer le prix du repas à 3.30 € à compter de la rentrée sous réserve de l'accord du SIRP. Accord du conseil.

PROJET DE BUSAGE RUE DE SAINT LAURENT

M. le Maire fait part au conseil que des riverains de la rue de Saint Laurent à Beurepaire se plaignent de l'état du fossé au niveau olfactif et environnemental. Des courriers ont été envoyés à toutes les personnes concernées afin qu'ils vérifient le bon fonctionnement de leurs installations d'assainissement individuel.

Pour éviter tous les désagréments liés à l'état du fossé, M. le Maire propose de buser une partie du fossé, solution qui ne résout pas les problèmes de fond. Ces travaux seront inscrits au budget 2023. Toutefois, il sera demandé aux propriétaires concernés de remettre leurs installations aux normes sous peine de sanctions.





FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

M. le Maire propose au conseil municipal, que de façon exceptionnelle et uniquement pour la représentation de la commune à des réunions hors département, d'indemniser les élus sur la base des kilomètres parcourus et selon le barème des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale.

Accord du conseil.

PRIMES AUX AGENTS COMMUNAUX

Il est proposé de reconduire une prime annuelle à Pascal Pesnaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'association de Pêche demande un local pour stocker leur matériel. Il leur sera proposé une partie du local de l'ancienne gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30 en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Legros Eric, Maire.

Absents excusés : Gaël Chaboche,
Placide Zachelin pouvoir à Nicolas Javoy .

Les élus sont allés visiter l'école avant la réunion de conseil municipal.

~~Le~~ Le compte-rendu de la réunion du 04/07/2022 est approuvé à la suite d'une modification relative aux frais de déplacement des élus en fonction du barème kilométrique défini pour les collectivités territoriales.

TRAVAUX DE L'ECOLE

M. Legros présente l'état d'avancement des travaux de restructuration de l'école :

- Les deux nouvelles classes ont pu ouvrir à la rentrée
- Des travaux restent à réaliser dans la cour, à savoir la rampe de circulation des personnes à mobilité réduite de l'entrée de l'école à l'entrée dans le réfectoire, la mise en place d'enrobé sur l'ensemble de l'espace de l'ancienne implantation de la classe préfabriquée, le passage d'accès par le jardin de l'école aux toilettes.

Il reste aussi un ensemble de petits éléments à faire :

- Occultation des boîtes d'encastrement électrique (toilettes côté filles et bureau de la directrice)
- Sécurisation du câble électrique, qui se trouve entre la cave et l'accès au préau couvert
- Pose de descente de gouttières côté sud
- Alignement des panneaux de bardage extérieur
- Calorifugeage des tuyaux de départ de la chaufferie
- Occultation du passage des réseaux entre le couloir d'accès à la classe vacante
- Mise en place de la trappe d'accès au vide-sanitaire
- Mise en place de la grille d'aération du vide-sanitaire côté ouest
- Enlèvement de tous les fils électriques de la cour, qui servaient à relier la mairie et la classe préfabriquée
- Chaufferie, répartition entre chaque bâtiment.





AVENANT CONCERNANT LE LOT SERRURERIE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le prix de l'escalier de secours s'élevait à 5 417.45 € HT lors de la signature du marché. Il s'avère que l'augmentation du coût des matériaux a fait que l'entreprise CSTM ne pouvait plus assurer la réalisation de l'escalier au même prix et il a été proposé de répartir le surcoût entre la commune et l'entreprise plutôt que de demander un devis à une autre entreprise, sachant que le prix initial de l'entreprise CSTM était très correct.

Un avenant a donc été établi, qui s'élève à 2 708.72 € HT, somme divisée en deux, prise en charge par la commune et l'entreprise, soit 1 354.36 € chacune. Le montant actualisé du lot serrurerie s'élève donc à 6 771.81 € HT. Accord du conseil pour signer cet avenant.

DELIBERATION RELATIVE AU PASSAGE A LA COMPTABILITE M57

M. le Maire informe le conseil municipal, que la comptabilité M57 va permettre de s'appliquer pour toutes les catégories de collectivités territoriales avec des règles budgétaires assouplies.

Destinée à être généralisée hormis pour les budgets M4, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le conseil municipal décide d'adopter à compter du 1er janvier 2023 la nomenclature budgétaire et comptable M57, qui s'appliquera au budget principal ainsi qu'au budget annexe boulangerie.

L'amortissement obligatoire des immobilisations imputées au compte 204, acquises à compter du 1er janvier 2023 auront une durée d'amortissement identique à celle appliquée antérieurement.

Les budgets seront votés par nature comme pour la M14 avec les modalités de droit commun, soit au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Des provisions seront constituées dès l'apparition d'un risque avéré.

Les virements de crédits de chapitre à chapitre sera autorisé dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

POINT SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE

M. le Maire informe le conseil municipal que les tarifs d'énergie sont négociés par Territoire d'Energie., qui prévoit des tarifs multipliés entre 2 et 3 pour les années à venir.

Pour faire des économies d'énergie, M. le Maire propose au conseil municipal de :

- Remplacer les radiateurs électriques du préau de l'école par des radiateurs à inertie
- Effectuer des réglages dans tous les bâtiments communaux (Les montants des factures 2021 et 2022 sont indiqués au conseil).

En ce qui concerne l'éclairage public, M. le Maire propose au conseil de réduire le temps d'allumage des lampadaires du :

- Crépuscule à 21 h pour la majeure partie de la commune sauf pour la Grande Rue et la Place de l'église et de 6 h 30 à l'aube.
- Crépuscule à 23 h et de 5 h à l'aube pour les 11 lampadaires de la Grande Rue

Les virages sont actuellement éclairés toute la nuit.

Il est également proposé d'éteindre un lampadaire sur deux, solution à affiner en fonction des différents réseaux d'éclairage public.

Il faudrait aussi remplacer tous les foyers lumineux à mercure et sodium par des foyers à leds.

Il est évoqué aussi la possibilité d'installer des détecteurs de mouvement sur les foyers lumineux pour éclairer les petites rues et Beaurepaire mais ce système est très onéreux.

Le conseil décide donc de réduire l'amplitude horaire d'éclairage avec une extinction de 21 h à 6 h 30 et un lampadaire sur deux seront éteints toute la nuit.

L'éclairage extérieur de l'école est aussi à revoir.





En ce qui concerne le chauffage des bâtiments communaux, il y a trois chaudières :

- Une à l'école (partie nouvelle, cantine et logements (chaudière gaz à condensation relativement récente)
- Une pour la mairie, la bibliothèque, la salle associative et la classe de CM1
- Une à la salle des fêtes (chaudière à fuel ancienne)

Des conseils ont été demandés à Engie Home Services, qui a indiqué qu'il serait judicieux de prévoir le remplacement de la chaudière à fuel par une pompe à chaleur plutôt que celles au gaz, qui sont récentes. Un devis a donc été demandé à l'entreprise CPC, titulaire du marché chauffage de la partie nouvelle de l'école pour avoir une évaluation financière pour le changement de la chaudière qui correspond au volume à chauffer le plus important à savoir, la partie nouvelle de l'école, la cantine et les trois logements. Ce changement de chaudière pourrait permettre une réduction de consommation de gaz d'environ 30%.

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER CONCERNANT LE PROJET DE CITY STADE

M. Legros rappelle au conseil municipal, que le projet faisait état d'une dépense de 55 542 € HT, qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux de 80 % soit 44 433.60 € HT. Aussi, la conférence des Financeurs a accordé une subvention d'un montant de 41 758 € soit un taux de 75.2 %.

Un complément de subvention (4.8 %) pourra être demandé au Conseil Départemental au titre du F.D.I. pour atteindre le taux maximum de 80 % d'aide.

Il est indiqué que le devis du city stade pourrait subir une augmentation mais le devis a été signé sous réserve de l'obtention des subventions ce qui devrait garantir son prix initial.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

- M. le Maire informe le conseil que les élus intercommunaux réfléchissent à la fermeture partielle de la piscine de Fontaine-Simon en raison des fortes augmentations des prix de l'énergie et notamment du gaz. Aucune décision n'a été prise à ce jour.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux vont probablement fusionner en un seul pour une meilleure assise juridique en intégrant la commune de Frazé, un délai supplémentaire de 6 mois est nécessaire pour sa validation sachant que le PLUi ne pourra être approuvé qu'après l'approbation du SCOT (schéma de cohérence territorial pour l'ensemble des trois communautés de communes du Perche d'Eure et Loir)
- Le transport à la demande est désormais étendu à tout le territoire, des tickets gratuits sont disponibles à la mairie pour tester le dispositif une fois.

REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOSURVEILLANCE DANS LE VILLAGE

M. le Maire informe le conseil qu'à la suite de la rencontre avec le gendarme référent, la mise en place d'une vidéosurveillance pourrait s'avérer intéressante pour la commune. Les plaques d'immatriculation des véhicules seraient faciles à identifier dans les virages. Une rencontre avec le responsable sécurité en direction des collectivités sera programmée prochainement.

Des statistiques sont établis par les gendarmes, qui préconisent la désignation de référents sécurité dans certains hameaux.

PROGRAMMATION D'UNE VISITE A LA STATION D'EPURATION ET A LA STATION DE POMPAGE

Le conseil municipal fixe deux dates de visite pour satisfaire aux disponibilités de chacun soit les lundi 24 octobre et samedi 19 novembre.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE

M. Legros rappelle au conseil municipal, qu'il avait été prévu de réaliser les soubassements des murs de l'école en parement de silex pour la somme de 16 378.40 € HT et qu'il a été renoncé à cette dépense sachant que des dépenses supplémentaires étaient à prévoir et notamment la réalisation du cheminement à l'arrière de l'école estimé par l'entreprise Vergnaud à 17 181.90 € HT.





Les travaux de remplacement des gouttières d'un montant de 7 068.85 € HT pour la partie logements et cantine ne se feront pas cette année, mais il a été dépensé 5 250 € HT pour l'ouverture du mur du préau existant. Ainsi il avait été prévu au budget la somme de 23 450 € HT pour les travaux complémentaires de l'école, qui seront finalement de 22 435 € HT.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La question récurrente relative à l'obligation des riverains à entretenir le trottoir, qui se trouve au droit de leur propriété a pour réponse du ministère de l'Intérieur : l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales indique que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage... »

S'il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation, la jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir.

En vertu de ses pouvoirs de police, il revient donc au maire d'apprécier, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoyage des trottoirs par les riverains.

Dans le cas du déneigement des trottoirs, c'est à la mairie d'y pourvoir lorsqu'aucun arrêté n'a été pris. Après discussion, aucun arrêté ne sera pris pour obliger les riverains au nettoyage du trottoir situé au droit de leur habitation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le conseil qu'Eddy Gouin a été recruté le 11/07/2022 sur la base d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois pour remplacer Frédéric Lebrun.
- Le conseil municipal décide de limiter les illuminations de Noël dans le village. Seulement l'église et la mairie seront illuminées avec un temps d'illumination réduit.
- M. le Maire propose de tirer le feu d'artifice le soir de l'arbre de Noël, soit le 10 décembre mais il est décidé de voir s'il y a une date de péremption pour le feu d'artifice acquis en 2020 et reporter la date du tir à l'année prochaine le cas échéant.
- M. Legros a rencontré récemment M. le Directeur de l'Habitat Eurélien, qui a confirmé la démolition de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie, qui aura lieu en 2023 et qui a proposé la construction de trois maisons soit 2 T3 jumelées et 1 T4 en 2024. Accord du conseil municipal.
- Le marquage du Stop est à refaire à la sortie du lotissement
- Les délégués du SIRTOM informent le conseil, que le jour de collecte des ordures ménagères sera changé à compter du 1er janvier 2023 et sera le mardi. Les déchetteries seront fermées tous les samedis après-midi de juillet et août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.



RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 24 novembre 2022 à 20 h 30 à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Séverine Guilpain pouvoir à Philippe Guillemet
Nicolas Javoy pouvoir à Placide Zachelin
Jocelyne Préhu pouvoir à Eric Legros
Gaëlle Guyon.





Le compte-rendu de la réunion du 04/07/2022 est approuvé par le conseil municipal ; le compte-rendu de la réunion du 13/10/2022 sera envoyé par email aux élus.

ETUDE ENERGETIQUE - ADHESION AU VOLET ENERGIE DE TERRITOIRES D'ENERGIE

M. le Maire informe le conseil, que l'adhésion au volet énergie de Territoires d'Énergie permet aux communes de bénéficier d'un diagnostic thermique de l'ensemble de ses bâtiments, qui pourra être suivi d'un plan d'action avec priorisation des travaux à mettre en œuvre. Ensuite, il sera possible d'être accompagné dans les projets de travaux, qui pourront être subventionnés.

Territoire d'Énergie propose aussi de soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique initiés par les communes adhérentes au service.

Afin d'accéder au service de conseil en énergie, une convention est à signer moyennant un coût de 0.70 € par an et par habitant soit 483.70 € pour la commune.

Il est évoqué la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école ou sur la salle des fêtes.

Accord du conseil pour adhérer au volet énergie d'Énergie d'Eure et Loir

M. Legros sollicite à nouveau l'avis du conseil municipal quant aux économies à réaliser sur le temps d'éclairage public. Après discussion, le conseil décide de :

De désactiver un lampadaire sur deux dans la Grande Rue et d'éclairer du crépuscule jusqu'à 23 h et de 6h30 à l'aube.

Eclairer les autres rues du crépuscule jusqu'à 21 h et de 6h30 à l'aube.

CHOIX DES DEFIBRILLATEURS

Trois devis ont été sollicités :

- 2 offres en location par SO'vies et le défibrillateur.com
- 1 offre en achat par la société SEDI

SO'vies a une tarification de 172.80 € TTC par mois sur 63 mois

Le défibrillateur.com propose un tarif de 170.40 € par mois

Le devis de la société SEDI s'élève à 3490.56 € pour l'achat, qui peut être subventionné à hauteur de 30 % par le conseil départemental.

Le conseil municipal serait plutôt favorable à l'acquisition d'un défibrillateur mais souhaiterait d'abord connaître le coût de la maintenance et des travaux électriques.

Le conseil municipal définit l'endroit où il sera installé, à savoir à proximité de la mairie.

REVERSEMENT D'UNE PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CDC TERRES DE PERCHE

La Loi de finances pour 2022 impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à l'EPCI dont elles sont membres compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de ces communes, des compétences de l'EPCI.

A ce titre, la Communauté de communes Terres de Perche peut percevoir le produit de la taxe d'aménagement communale dans les zones d'activités économiques dont elle assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion au titre de sa compétence « développement économique ». Il s'agit en l'occurrence des zones d'activités suivantes :

- Zone d'activités du Champrier de la Ferme à Champrond en Gâtine
- Zone d'activités des Grands Prés à La Loupe
- Zone d'activités de la Cerisaie à La Loupe
- Zone d'activités à Thiron-Gardais

Suite à la conférence des Maires en date du 21 septembre 2022, il est proposé au Conseil que le produit de la taxe d'aménagement perçue par les communes dans ces zones d'activités soit reversé à la Communauté de communes à hauteur de 80 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer le reversement à la Communauté de communes de 80 % du produit de taxe d'aménagement perçu par les communes d'implantation des 4 zones d'activités économiques relevant de la compétence de la CdC.





MODIFICATION DE L'ADRESSE DE L'ECOLE

L'entrée officielle de l'école étant depuis de nombreuses années accessible par la Place du Panama, M. le Maire propose au conseil municipal d'officialiser cet état de fait par une délibération, qui est désormais indispensable pour l'adressage relative au déploiement de la fibre optique.

M. le Maire propose donc l'adresse suivante pour l'école : 1 Place du Panama : Accord du conseil.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR LE FINANCEMENT DU SIRP

Suite à une augmentation budgétaire liée aux remplacements et des heures supplémentaires octroyées en raison de la gestion sanitaire du COVID, il s'avère qu'il est nécessaire d'ajouter 4 230 € de recettes supplémentaires au SIRP pour clôturer l'année budgétaire.

Il est proposé de réduire les chapitres 011 (charges à caractère général) de 2 000 € et 012 (charges de personnel) de 2 230 €.

MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE AU SIRP

M. le Maire informe le conseil qu'en raison de l'absence de candidature au poste de secrétaire du SIRP, devenu vacant et qu'à la suite de la décision du comité syndical du 13 octobre avec l'accord des secrétaires de mairie de Champrond-en-Gâtine, Montlondon et Saint Victor de Buthon, il est proposé que chacune des secrétaires de mairie soient mises à disposition du SIRP pour 2 heures hebdomadaires chacune. Accord du conseil.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2023 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.D.I. 2023

Les travaux suivants seront programmés en 2023 et feront l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2023 :

- Acquisition copieur multifonction
- Acquisition d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration : Christian Bornet explique au conseil qu'à l'entrée de la station d'épuration des effluents arrivent dans un bac et doivent être filtrés. Actuellement, les effluents sont filtrés à l'aide d'un panier, qui est à vider et à nettoyer manuellement deux fois par semaine, travail prenant, ingrat et désagréable. L'achat d'un dégrilleur permettra d'effectuer ce travail automatiquement et il restera seulement le vidage de la poubelle une fois par semaine.
- Travaux de voirie
 - o Triangle rue des Rosiers, travaux non validés car non corrects
 - o Rue des Rosiers, travaux moins urgents
 - o Rue du Plessis vers la route de La Loupe
 - o Ruelle du Panama, un nouveau branchement d'eau potable vient d'être réalisé chez M. et Mme Dubois
 - o Rue de l'Arcade, la chaussée est dégradée suite à une réparation d'une fuite d'eau et le passage régulier d'un camion. Un arrêté municipal sera pris pour interdire la circulation des véhicules de plus de 3.5 T sur cette voie.
 - o Travaux sur l'église (attente de devis), en ce qui concerne la réfection de la voûte du chœur, la peinture a cloqué à la suite d'une réaction avec l'ancienne mais elle sera refaite avant le 15 décembre.
 - o Construction d'un city stade : un complément de subvention sera sollicité au titre du F.D.I. pour obtenir un financement global à hauteur de 80 %.
 - o Réfection de la ruelle de Montécôt : devis à demander à une autre entreprise que celle qui intervient le plus souvent sur la commune.

Il est aussi indiqué que le virage à Villemaigre côté Champrond est en mauvais état, qu'une haie est à élaguer. Les riverains ont signé une pétition pour des problèmes de visibilité et la vitesse excessive des véhicules.

Un courrier sera adressé au conseil départemental pour leur demander une intervention.





ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA C.D.C.

M. le Maire fait part au conseil que la communauté de communes Terres de Perche propose la mise en œuvre d'un groupement de commande avec la répartition des rôles suivante :

CC Terres de Perche : Coordonnateur du groupement

Le rôle de coordonnateur est confié à la CC Terres de Perche qui est en charge d'élaborer le DCE, publier l'avis, réceptionner les offres, convoquer la CAO, attribuer le marché, signer le marché et le transmettre au contrôle de légalité, le notifier et gérer ses éventuels avenants.

Communes :

Sont membres du groupement, et assurent directement l'exécution du marché sur les plans administratifs, techniques et financiers (émission des bons de commande, suivi du chantier, paiement direct des factures à l'entreprise).

Chaque membre du groupement élabore ses propres demandes de subventions (ex : FDI auprès du Conseil Départemental).

En fonction de leurs besoins, les membres du groupement resteront néanmoins libres de s'engager ou non dans la passation de commandes annuelles.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

D'adhérer au groupement de commandes pour un marché public de travaux, selon un accord-cadre, relatif à l'entretien de la voirie communale et intercommunale pour la période 2023-2026,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

De nommer Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité au sein du comité de pilotage créé.

PROJET D'ÉCHANGE DE CHEMIN AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier :

- Le bornage a été effectué
- Les principes de l'échange sont actés
- Les arbres, qui seront abattus sont à estimer, des élus demandent pour qui seront les ventes d'arbres.
- Selon le géomètre, la commune de Champrond donnerait plus de superficie qu'elle n'en recevrait. Le nouveau chemin sur la commune aura une emprise de 10 000 m² (réunion prévue le 1er décembre 2022).

Une taxe de défrichage est à prévoir ou la plantation d'un hectare d'arbres. Des frais de dessouchage sont à envisager, une vigilance est à adopter pour obtenir un coût final nul.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

La cour est en cours de réfection, elle sera goudronnée le mercredi 30 novembre. Il reste néanmoins à poser une trappe d'accès au vide-sanitaire et une grille d'aération, de l'enduit à terminer sur le bureau de la directrice et une gouttière.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

- Fermeture de la piscine de Fontaine-Simon du 16 décembre 2022 au 31 mars 2023.
- Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal unique au lieu de deux en intégrant la commune de Frazé, et ce afin de sécuriser le PLUI du Perche Loupéen qui aurait été fragilisé par l'absence de conférence des Maires spécifiant les modalités de concertation. Le bureau d'études ne nous ayant pas alerté suffisamment sur ce point spécifique.
La réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal unique permettra d'avoir un document validé après le Schéma de Cohérence Territoriale ce qui le rendra opérationnel sans délai.
- Organisation d'une rencontre sportive entre les élus et les agents de la CDC en décembre, les élus seront tenus informés.





QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le distributeur de produits alimentaires est fonctionnel depuis un mois. Gaël Chaboche fait part au conseil de quelques dysfonctionnements depuis son installation et notamment de problèmes de connexion Internet récemment. Une convention d'occupation du domaine public sera signée prochainement entre la commune et l'EARL des Vitriers.
- Les personnages de Noël en bois sont en cours de rénovation mais le contreplaqué est usagé. Il faudra en prévoir de nouveaux l'an prochain avec des matériaux plus durables.
- La visite de la station d'épuration et de pompage a eu lieu le 19 novembre et fut très intéressante pour les élus.
- Une visite du logement au-dessus de la boulangerie est à prévoir.
- Il est indiqué que des fils téléphoniques pendent un peu partout sur la commune et sont à signaler à Orange car ils posent des problèmes de hauteur, notamment pour les agriculteurs.
- Du goudron est à remettre aux Vitriers sur le passage de la fibre.
- Le marché de Noël aura lieu le 4 décembre.
- La soirée Karaoké s'est bien déroulée en présence de 80 personnes environ
- Deux séances de Théâtre ont réuni environ 50 personnes pour chacune
- L'arbre de Noël est prévu le 10/12/2022
- Les chants de Noël auront lieu le 17/12/2022 à 17 h à l'église.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



RÉUNION DU 5 JANVIER 2023

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 5 janvier 2023 à 20 h 30 à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absent excusé : Gaël Chaboche pouvoir à Séverine Guilpain.

 Les comptes-rendus des réunions des 13 octobre et 24 novembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- L'arbre de Noël a été reporté au 19/12/2022, une calèche de la Licorne du Thieulin est venue pour promener les enfants dans le village avec le Père Noël.
-
- Une réfection de la chaussée sur la RD923 sera réalisée cette année de l'entrée du village côté Chartres à la Place de l'Eglise et la remise à niveau des tampons d'assainissement sera à prévoir.
-
- Demander à l'électricien chargé de l'éclairage public de programmer un éclairage automatique des lampadaires en fonction de la luminosité du jour.





TARIFS COMMUNAUX 2023

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2023 :

TARIFS COMMUNAUX 2023 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	300	Salle des fêtes (Suite)	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	125		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	175		Caution associations/particuliers	500
	Deuxième jour consécutif	80	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Utilisation du fourneau	30		Cinquantenaire	400
	Utilisation du lave-vaisselle	30		Taxe de superposition	150
	Location de vaisselle			Columbarium 15 ans	300
	* le couvert	0.50		Columbarium 30 ans	450
	* le petit couvert	0.30		Jardin du souvenir	gratuit
	Casse ou perte de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	290
* le verre	2.50	Charges F2		90	
* le couvert	0.80	F1 Etage 68 Grande Rue		290	
* l'assiette	4	Charges F1 Etage		95	

TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT 2023

EAU	
Abonnement annuel	26.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.56 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.43 €
Remplacement compteur gelé	160.00 €
Vente d'eau en gros le m3	1.31 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	50.00 €
Consommation le m3	1.25 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €

Nouveau branchement eau	1 550 €
Modification branchement eau	500 €

Le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix de l'eau de 0.06 € cette année et 0.06 € l'année prochaine pour pallier en partie aux travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Champrond et les Corvées. Des renouvellements de canalisation seront également à prévoir dans les années à venir.





INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE CHAMPROND-EN-GATINE ET LES CORVEES LES YYS

M. le Maire présente au conseil municipal les tarifs minimaux d'eau à fixer pour obtenir les subventions départementales et des agences de l'eau à savoir :

1.60 € le m³ taxes et abonnement compris pour le département

1.10 € le m³ part communale pour l'agence de l'eau Loire Bretagne et qui concerne les Corvées- les-Yys sachant que le prix de l'eau est à 1.40 € le m³

1.90 € par m³ taxes et abonnement compris pour l'agence Seine-Normandie et qui concerne Champrond-en-Gâtine sachant que le prix de l'eau est à 2.18 € et 2.052 € pour les Corvées taxes comprises.

M. Legros présente au conseil l'état d'avancement du projet. L'étude pré-opérationnelle a été réalisée et la faisabilité de l'interconnexion est avérée. 2.9 km de canalisation seront à installer entre les châteaux d'eau de Beaurepaire et de la Courgibérierie. La présence d'un pont va générer un surcoût ainsi que deux passages de gaz.

Deux passages possibles ont été proposés, l'un passant par un chemin avec une servitude à prévoir, l'autre par le hameau de Saint Laurent générant un surcoût car la distance est plus importante. Le passage de la canalisation par le chemin est donc retenu.

Le château d'eau de Beaurepaire étant plus haut que celui des Corvées de 29 mètres, il faudra impérativement installer des surpresseurs pour renvoyer l'eau des Corvées vers le château d'eau de Beaurepaire, dans le sens inverse l'envoi de l'eau se fera par gravité.

Le coût des travaux a été estimé

Les subventions attendues pour financer ce projet sont les suivantes :

- Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Conseil Départemental
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont dépend la commune des Corvées les Yys
- Agence de l'Eau Seine-Normandie dont dépend la commune de Champrond en Gâtine

Le budget eau potable sera à rééquilibrer par une augmentation du prix de l'eau, une augmentation de 0.12 € par mètre cube devrait suffire dans le cadre d'un amortissement du coût compris entre 20 et 30 ans qui sera fixé en fonction de la durée de l'emprunt, c'est pourquoi il a été décidé d'augmenter dès cette année le prix du m³ de 0.06 €.

La commune coordonnatrice sera celle de Champrond.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU Fonds Départemental d'Investissement 2023

- Travaux de voirie

Le conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 50 % au titre du F.D.I. pour les travaux de voirie suivants :

- | | |
|--|----------------|
| - Ruelle du Panama : | 6 837.37 € HT |
| - Mise à niveau des tampons d'assainissement : | 9 929.05 € HT |
| - Rue des Rosiers et rue du Plessis : | 26 438.03 € HT |

Soit une subvention de 21 602.22 €

A noter que les travaux peuvent être réalisés l'an prochain, les subventions étant acquises pour 2 ans et les demandes de subvention peuvent se faire avec un devis d'une entreprise, qui ne sera pas forcément celle qui exécutera les travaux.





- Travaux de bâtiment

Le conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 30 % au titre du F.D.I. pour les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres de la bibliothèque : 4 080 € HT

Soit une subvention de 1 224 € HT

- Installation d'un city-stade

Le conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 4.82 % au titre du F.D.I. pour les travaux suivants :

- Création d'un terrain multisport : 55 542 € HT

Soit une subvention de 2 677.12 €

(il est rappelé que ce projet est subventionné à hauteur de 75,18 % par l'Agence Nationale du Sport, ce qui ferait un total de subventions à 80% en cas d'accord du Conseil Départemental, ce qui est le maximum subventionnable pour les travaux d'une collectivité)

- Installation d'un dégrilleur à la station d'épuration

Le conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 30 % au titre du F.D.I. pour les travaux suivants :

- Travaux d'installation d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration : 38 560 € HT

Soit une subvention de 11 568 €.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Budget général :

Afin d'éviter des dépassements de crédits prévus au budget primitif 2022, le conseil adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre 66 (intérêts des prêts pour l'école) : + 504 €

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : - 504 €

Budget eau :

Afin d'éviter des dépassements de crédits prévus au budget primitif 2022, le conseil adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre 042 (amortissements) : + 970 €

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : - 970 €

Budget boulangerie :

Afin d'éviter des dépassements de crédits prévus au budget primitif 2022, le conseil adopte la décision modificative budgétaire suivante :

042 (sortie de biens suite à cession fonds de commerce) : + 85 650 €

775 (cession fonds de commerce) : 85 650 €

FACTURATION BULLETIN MUNICIPAL DE MONTIREAU

M. le Maire informe le conseil, que M. le Maire de Montireau a sollicité la mairie pour l'impression de leur bulletin municipal et que le coût d'impression s'élève à 59.20 € pour l'impression de 80 bulletins.

Accord du conseil pour facturer 59.20 € à la commune de Montireau.





QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Il est proposé d'acheter des galettes des rois pour les vœux de la municipalité, sachant que les fèves sont à l'effigie de 7 commerçants/artisans du village. Accord du conseil.
- ✓ Un fil téléphonique est détendu à l'Aiguillon.
- ✓ Du lierre est à enlever sur des poteaux électriques.
- ✓ La poubelle prévue à l'aire de jeux n'est pas installée à ce jour.
- ✓ Un nouvel employé communal vient d'être recruté à 20 h par semaine, le contrat du précédent n'ayant pas été renouvelé.
- ✓ Lors de la dernière assemblée générale du SIRTOM, il a été évoqué qu'en raison de l'inflation, qui a engendré des augmentations des coûts de fonctionnement, l'entreprise détenant le contrat de collecte des ordures ménagères était largement déficitaire et qu'en cas de dénonciation du contrat, un risque de hausse de 40 % serait encouru avec un nouvel appel d'offres. Il a été proposé de collecter les containers noirs une semaine sur deux. Cette disposition n'a pas été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

● Etat civil ●



Décès :

GERAY Joël le 14/12/2022

LATIMIER Jean-Pierre le 11/02/2023

RIVET Claude le 15/02/2023

SAVIGNARD Victor le 20/02/2023

NOUVELLON Thérèse épouse GUIBERT le 21/05/2023



Mariages :

MAURICE Alban et NARBEBURU Laura le 06/05/2023

FRAY Olivier et LOPES MACHADO Déborah le 10/06/2023



Naissances :

LOMET Lucas né le 19 mars 2023

BEAUNEZ Hayden née le 28 mars 2023

● Fermeture estivale de la mairie ●

Pendant la période estivale, la mairie sera fermée :

- le 15/07 et 18/07
- du 07/08 au 22/08





Facebook [sirtom courville](https://www.facebook.com/sirtom.courville)

Adresse <https://www.sirtom-courville.fr/>

Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des **Ordures Ménagères**

La collecte des ordures ménagères a lieu **le MARDI MATIN (*)**.

Collecte des emballages ménagers (bac jaune) : 1 semaine sur 2 selon le calendrier diffusé dans les boîtes aux lettres fin mars 2023.

Particularités de la collecte des emballages ménagers : Hameaux collectés selon le planning du Thieulin : Villemaigre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, l'Orgerie, Les Vitriers.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin
Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les risques de dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain du jour habituel.



Horaires déchèterie de Saint Eliph (Route du pressoir, 28240 Saint Eliph)

✓ **CONDITIONS MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS :**

○ Aucune aide du gardien pour le déchargement

✓ **CONSIGNES A RESPECTER POUR ACCÉDER AU SERVICE :**

- Présenter sa carte de déchèterie
- Apporter des déchets dans la limite des quotas habituels
- Rester dans votre véhicule en attendant votre tour
- Respecter les consignes données par les gardiens présents

✓ **HORAIRES D'ÉTÉ du 1er juillet au 31 août**

Lundi : fermée
Mardi : 08h15 à 13h45
Mercredi : 08h15 à 13h45
Jeudi : 08h15 à 13h45
Vendredi : 08h15 à 13h45
Samedi : 08h15 à 13h45
Dimanche : 09h00 à 11h45
Jours fériés : fermée

CARTE DECHETTERIES.

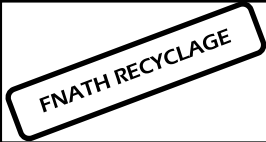
Depuis le 22 Mars 2022, un nouveau système d'accès en déchèterie a été mis en place.

La demande de cette nouvelle carte d'accès s'effectue via le lien ci-dessous, munissez-vous d'un justificatif de domicile ou d'un Kbis pour les professionnels, de moins de 3 mois :

<https://decheteries-sirtom-courville.horanet.com>

Vous devrez présenter cette nouvelle carte pour accéder aux déchèteries du SIRTOM. Elles sont disponibles 15 jours après réception complète du dossier en déchèteries.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le SIRTOM au 02.37.23.32.63.



Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

Téléphones portables et cartouches jet d'encre
Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie





Je trie, avant mon passage en déchèterie

Dépôts autorisés



AMEUBLEMENTS



TEXTILES



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



DEE*



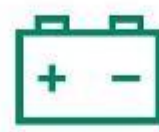
CARTONS



GRAVATS



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



LAMPES



HUILES
DE FRITURE



PILES
ACCUMULATEURS



HUILES
DE VIDANGE



CARTOUCHES
D'ENCRE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES



DASRI* DES
PARTICULIERS

Dépôts ~~INTERDITS~~



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



PNEUS



AMIANTES



MÉDICAMENTS

Conditions d'accès en déchèterie

- Présenter sa carte d'accès en déchèterie
- Respecter les quotas : 1m³ de déchets sauf déchets verts 2m³
- Respecter les horaires d'accès

Pour gagner du temps lors de mon passage

- **Je trie les déchets** par catégorie
- **Je dissocie les matières** pour quelles soient valorisées. Par exemple je démonte une table qui a un pied en métal et un plateau en verre
- **Je privilégie le compostage** de mes déchets verts

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter
par téléphone au 02.37.23.32.63 ou par mail sirtomcourville@wanadoo.fr

Consultez notre site internet www.sirtom-courville.fr et notre Page Facebook Sirtom Courville

* DEE : Déchets Electriques et Electroniques — DASRI : Déchets d'activité de Soins à Risques Infectieux





Numéros infos et permanences utiles

Numéros utiles

 <p>TERRES DE PERCHE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>			<p>La Maison de Santé de La Loupe est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.</p> <p>La Maison de Santé de Thiron-Gardais est située au 5 rue de Gardais, à Thiron Gardais .</p>			<p>SECURITE :</p> <p>S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17</p>		
Médecins généralistes			Psychologue					
BENOIT Ingrid	14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 42 63	PROUVEUR-SELTEMANN Pascale	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 94 38			
DUPRAT Philippe	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	01 43 21 33 33	CORDEVANT Marie-Alix	18 rue de la gare 28 240 LA LOUPE	06 28 34 29 08			
FOURATI Maher	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 54 58 55	Infirmiers					
RICOIS Amélie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62	KASSANGO Brigitte RAMI Nathalie	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44			
LABUTHIE Martine	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62	GERNIGANT Anabelle HUET Magalie RIGOT Candyène	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44			
COSTANZA Gustavo	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 29 27 47	GASSELIN Laetitia BRACCAGNI Diane BOURGEOIS Sophie	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 51 78			
Kinésithérapeutes			STEITS Sandrine LORGERIE Mélanie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 06 58			
BOULAY Bérenger	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 29 70 91	CHAMBON Laurent BROUARD Laetitia HIRON Lydia BARENTIN Isabelle	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 04 88 06 31 26 13 42			
LEBOSSÉ Guillaume	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	06 42 43 99 27	BLAY Cécile BLAY Estelle JEANNE Corinne	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04			
HAMARD Denis	1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15	Podologue - Pédiacre					
MOISA Liviu MOISA Benjamin	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 13 92	SIMÉAU Bastien	15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE	02 37 52 25 67			
PERROT Jean-Christophe	18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOVILLE	02 37 37 05 19	Sages-femmes					
DEBRAY Léa	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	07 55 66 29 17	LE GUERNIGOU Marion	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 84 15 03 40			
Ostéopathes			LE GUERNIGOU Briec	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 26 45 37 43			
BIGARD Pierre-Alexandre	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 80 81 13 55	Audioprothésiste					
DUMAS MILNE EDWARDS Thibault	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	07 68 65 53 52	BOUGER Fabien	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 37 86 94			
Dentistes / Chirurgiens dentistes			Pharmacie					
HEMERY Sébastien HAMAL Siham	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96	CARUANA - GERARD - TAUREAU	4 rue du 17 Juin 1944 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 89			
SACCENTI Frédéric	2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE	02 37 81 05 12	LEROY-RENOU	10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 43 03			
SIMON Christian LE CAM Jordana	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 53 18	Laboratoire d'analyses médicales					
			C+Bio	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 00			



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHEPlace de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70

Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57

Syndicat scolaire

o gestion budgétaire et comptable : 02 37 49 80 20

o gestion administrative du personnel : 02 37 81 15 04

o facturation garderie : 02 37 49 82 78

**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**

3 rue Henri Dunant à la Loupe

02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16

e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.frSite Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC)		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		02 37 29 09 37
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		02 37 53 61 28



~Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Des crottes de chien dans les rues ...

Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!!



Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

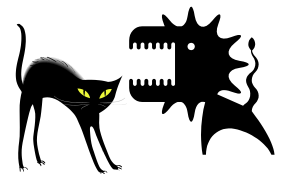


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, nous remercions les riverains de :

- o balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation,
- o désherber au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈ ≈ Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toute visite de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



Pensez à la mensualisation pour 2024 : inscription avant le 31 décembre 2023

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗨️ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / EVOLUTION DE LA TARIFICATION

Une nouvelle tarification du service public relatif à l'assainissement individuel a été mise en place.

Celle-ci est proportionnelle à la classification des installations définie lors des visites du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif géré par la Communauté de Communes « Terres de Perche »).

Nous rappelons que les installations d'assainissement individuel doivent répondre aux normes de santé public en vigueur et qu'il est impératif de résoudre les non-conformités identifiées lors des visites de contrôle dans les délais indiqués sur le diagnostic communiqué.

Maintenir une installation conforme aux normes de santé public permet de préserver l'environnement et de garantir la qualité de l'eau de notre nappe phréatique.



TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

Classification des installations d'assainissement non collectif (arrêté interministériel du 27 avril 2012)

1	Montant redevance SPANC pour toutes les installations conformes	<u>20 €/an/habitation en ANC</u>
2	<i>Absence d'installation. Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique. Mise en demeure de réaliser une installation conforme.</i>	Passage à 100 €/an au bout d'1 an après l'attribution de cette note lors de la visite du SPANC si aucune installation d'assainissement non collectif n'a été créée (20 € de redevance + 80 € de pénalité pour non-respect du code de la santé publique)
3	<i>Installation non-conforme, danger pour la santé des personnes. Travaux obligatoires sous 4 ans ou 1 an si vente.</i>	Passage à 40 €/an au bout de 4 ans après l'attribution de cette note lors de la visite du SPANC si l'installation d'assainissement non collectif n'a pas été réhabilitée (20 € de redevance + 20 € de pénalité pour non-respect des délais réglementaires)
		OU
		Passage à 100 €/an au bout de 1 an (20 € de redevance + 80 € de pénalité) après l'attribution de cette note lors de la visite du SPANC si l'habitation a été vendue et que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas été réhabilitée par (20 € de redevance + 80 € de pénalité pour non-respect des délais réglementaires)





L'actualité communale et intercommunale

ASSAINISSEMENT COLLECTIF / LES LINGETTES À LA POUBELLE

**MÊME BIODÉGRADABLES, LES LINGETTES
NE DISPARAISSENT QU'AU BOUT DE 3 MOIS!**



Contrairement au papier toilette qui se désagrége dans l'eau en l'espace de quelques minutes, les lingettes, même biodégradables, sont extrêmement résistantes et n'ont pas le temps de se désagréger pendant leur trajet dans les réseaux d'assainissement. Lorsqu'elles s'écoulent dans les égouts, elles se gorgent de matières visqueuses et finissent par obstruer le réseau.

L'accumulation de lingettes dans les canalisations provoque :

- ▶ **des bouchons perturbant le fonctionnement des réseaux d'assainissement.** Des centaines d'interventions, évitables, sont consacrées chaque année aux dégâts provoqués par les lingettes !
- ▶ **la perturbation du fonctionnement des stations d'épuration.** Ces dysfonctionnements peuvent causer momentanément des rejets d'eaux usées en milieu naturel.
- ▶ **l'obturation de votre propre branchement d'assainissement,** engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...) et des réparations à votre charge.



**LA PEU DE BANANE AUSSI EST "BIODÉGRADABLE"
ET POUR AUTANT, VOUS N'AURIEZ PAS L'IDÉE DE LA JETER DANS VOS TOILETTES.**

**MÊME BIODÉGRADABLES
PAS DE LINGETTES
DANS LES TOILETTES!**



**AYEZ LE BON RÉFLEXE,
JETEZ VOS LINGETTES À LA POUBELLE!**



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Fin août / début septembre 2023

Date butoir de remise des articles : le mardi 15 août 2023

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

